

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2019

Période de référence

Date de début 01/01/2019
Date de fin 31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

73 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus



INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)

	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
Ouvriers	nc	nc	nc	nc
Techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	nc
Ingénieurs et cadres	15.1%	-1.1%	nc	nc



INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Taux d'augmentation

	Femmes	Hommes
Taux de salariés augmentés	30.8%	27.7%

Votre résultat en pourcentage est de 3.1%, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de 25/35
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.



INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉS



INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES

Les hommes sont sur-représentés

